

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 215-2019
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2019.RRGR.263

Déposée le: 02.09.2019

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Tobler (Moutier, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 3

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 09.09.2019

N° d'ACE: du
Direction: Direction des finances
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Stopper toute réorganisation à l'intendance des impôts à Moutier

Le Conseil-exécutif est chargé de stopper toute modification d'organisation ou des postes de travail au sein de l'intendance des impôts à Moutier tant que l'appartenance cantonale de la ville n'est pas clarifiée.

Développement :

L'appartenance cantonale de Moutier n'est pas définitivement arrêtée à ce jour. Tant que tel n'est pas le cas, il est politiquement inopportun et dommageable de procéder à des réorganisations de l'administration cantonale qui ont des effets sur les postes de travail.

En effet, les forces hostiles au canton de Berne n'hésitent pas à déformer et instrumentaliser toute décision du canton de Berne, aussi justifiée ou rationnelle soit-elle le cas échéant, afin de servir leur cause politique visant à détacher Moutier de son environnement institutionnel naturel.

Dans ces conditions, il faut renoncer pour d'évidentes raisons politiques et tactiques à donner du grain à moudre aux adversaires du canton de Berne.

Motivation de l'urgence : La réorganisation de l'Intendance des impôts étant en cours depuis cet été, un signal politique du Grand Conseil est indispensable rapidement.

Destinataire

- Grand Conseil